



## PRÉFET DU MORBIHAN

Liberté  
Égalité  
Fraternité

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vannes, le 01/10/2020 à 17h

#### VIGILANCE MÉTÉO – TEMPÊTE ALEX

Le département du Morbihan est placé en état de vigilance rouge pour vent violent

Les services de Météo France placent, par le bulletin météo de 16h ce jour, le département du Morbihan en **vigilance rouge, niveau le plus élevé des alertes météorologiques (niveau 4/4), pour risque de vent violent** cette nuit du jeudi 1<sup>er</sup> au vendredi 2 octobre 2020 entre minuit et 3h.

Face à cette situation inédite dans le Morbihan, **le préfet appelle la population à l'observation stricte des consignes de prudence** (figurant en page 2 de ce communiqué).

Le département est également concerné par des **vigilances de niveau orange (niveau 3/4) pour les risques de pluie-inondation, d'orage, de crue et une vigilance jaune (2/4) pour risque de vagues-submersion.**

**Dans ce cadre, le préfet du Morbihan interdit par arrêté l'accès au sentier littoral à compter de ce jeudi 1<sup>er</sup> octobre à 21h et jusqu'au samedi 3 octobre à 8h.**

Par ailleurs, au titre des mesures de précaution, **le préfet du Morbihan mobilise dès ce jour 70 militaires des unités d'instruction et d'intervention de la Sécurité civile (UIISC)**. Renfort national à part entière, les UIISC sont des spécialistes des catastrophes naturelles et technologiques appartenant à l'arme du Génie – armée de terre – affectés au sein du ministère de l'intérieur.

Ils sont capables d'intervenir partout dans le monde, dans les conditions les plus difficiles. Chaque jour, 300 sapeurs-sauveteurs sont d'astreinte, prêts à partir en moins de trois heures en France et à l'étranger.

**Le centre opérationnel départemental (COD) sera activé dès 21h30 ce soir.** Le COD est un outil de gestion de crise à disposition du préfet qui est armé quand un événement majeur a lieu dans son département. Présidé par le préfet, il rassemble l'ensemble des acteurs de la sécurité civile, la police et la gendarmerie nationales, les services de l'Etat concernés et les représentants des collectivités.

L'ensemble des services de l'État sont mobilisés pour assurer la sécurité des personnes et des biens face à cet épisode météorologique exceptionnel.

#### Point météo

*Le département du Morbihan, placé en rouge, ne devrait pas être concerné dans sa totalité par les rafales supérieures à 130 km/h. Néanmoins, compte tenu de la violence et de la rapidité du phénomène, on doit s'attendre à des valeurs de rafales entre 130 et 150 km/h, voire plus en pointe ponctuellement, sur le sud du département essentiellement. De nombreuses chutes d'arbre et coupures de courant sont donc à redouter. De plus, la précocité du phénomène, avec une végétation*

#### Service de la Communication Interministérielle

Tél : 06 71 07 42 57 / 06 03 70 60 57

Mél : [pref-communication@morbihan.gouv.fr](mailto:pref-communication@morbihan.gouv.fr)

Place du Général de Gaulle  
56019 Vannes Cedex



morbihan.gouv.fr

Préfet du Morbihan

*encore bien feuillue et la fragilisation des systèmes racinaires par les pluies marquées constituent des facteurs aggravants.*

*L'épisode pluvieux associé au passage de cette perturbation tempêtueuse donnera de forts cumuls de pluie en Bretagne, de l'ordre de 40 à 60 mm de manière assez généralisée, et localement 80 mm.*

Restez informé de la situation en consultant notre site internet > [www.morbihan.gouv.fr](http://www.morbihan.gouv.fr)  
ou en nous suivant sur les réseaux sociaux

## CONSIGNES DE PRUDENCE

### Conseils de comportement concernant le risque de vent violent

- Fermez portes, fenêtres, et volets
- N'utilisez pas la voiture, ne vous déplacez pas
- Restez chez vous
- Informez-vous auprès des autorités

### Conseils de comportement concernant le risque de pluie - inondation

- Renseignez-vous avant d'entreprendre vos déplacements et soyez très prudents. Respectez, en particulier, les déviations mises en place.
- Ne vous engagez en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée.
- Dans les zones habituellement inondables, mettez en sécurité vos biens susceptibles d'être endommagés et surveillez la montée des eaux.

### Conseils de comportement concernant le risque d'orages

- Eloignez-vous des arbres et des cours d'eau
- Abritez-vous dans un bâtiment en dur
- Informez-vous et évitez de vous déplacer
- Protégez les biens exposés au vent ou qui peuvent être inondés
- Evitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques

### Conseils de comportement concernant le risque de crue

- Eloignez-vous des cours d'eau et des ponts, rejoignez un point haut ou abritez-vous à l'étage
- Ne vous engagez pas sur une route immergée, même partiellement
- Evitez de vous déplacer et tenez-vous informé sur les conditions météo
- Surveillez la montée des eaux
- Ne descendez pas dans les sous-sols
- Mettez les biens hors d'eau et localisez votre kit d'urgence

### Consignes de comportement concernant le risque de submersion marine

- tenez-vous au courant de l'évolution de la situation en écoutant les informations diffusées dans les médias
- évitez de circuler en bord de mer à pied ou en voiture
- Si nécessaire, circulez avec précaution en limitant votre vitesse et ne vous engagez pas sur les routes exposées à la houle ou déjà inondées

#### *Habitants du bord de mer*

- fermez les portes, fenêtres et volets en front de mer
- protégez vos biens susceptibles d'être inondés ou emportés
- prévoyez des vivres et du matériel de secours
- surveillez la montée des eaux et tenez-vous informé auprès des autorités

## Service de la Communication Interministérielle

Tél : 06 71 07 42 57 / 06 03 70 60 57

Mél : [pref-communication@morbihan.gouv.fr](mailto:pref-communication@morbihan.gouv.fr)



morbihan.gouv.fr

Préfet du Morbihan

Place du Général de Gaulle  
56019 Vannes Cedex



## PRÉFET DU MORBIHAN

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### *Plaisanciers*

- ne prenez pas la mer
- ne pratiquez pas de sport nautique
- avant l'épisode, vérifiez l'amarrage de votre navire et l'arrimage du matériel à bord. Ne laissez rien à bord qui pourrait provoquer un sur-accident

### *Professionnels de la mer*

- évitez de prendre la mer
- soyez prudent si vous devez sortir
- à bord, portez vos équipements de sécurité

### *Baigneurs, plongeurs, pêcheurs ou promeneurs*

- ne vous mettez pas à l'eau, ne vous baignez pas ; Ne pratiquez pas d'activité nautique de loisirs
- soyez particulièrement vigilant, ne vous approchez pas du bord de l'eau même d'un point surélevé
- éloignez-vous des ouvrages exposés aux vagues (jetées portuaires, épis, front de mer)

## Service de la Communication Interministérielle

Tél : 06 71 07 42 57 / 06 03 70 60 57

Mél : [pref-communication@morbihan.gouv.fr](mailto:pref-communication@morbihan.gouv.fr)



morbihan.gouv.fr

Préfet du Morbihan

Place du Général de Gaulle  
56019 Vannes Cedex